



Projet d'Arrêté - Conseil du 17/06/2019

Objet : Subsidés Tourisme 2019 à 2 associations.- Montant total : 11.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de 2 associations actives dans la promotion touristique, comme décrit dans l'article 1;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés pour un montant total de 11.000,00 EUR à 2 associations actives dans la promotion touristique réparti comme suit :

* à l'article 56110/43501 du budget ordinaire 2019 :

- 10.000,00 EUR à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Visuels de la Cambre pour l'organisation de l'exposition des jurys ENSAV-La Cambre à Kanal-Centre Pompidou;

* à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2019 :

- 1.000,00 EUR à la SPRL Thico pour la réalisation d'une capsule vidéo pour promouvoir la Ville de Bruxelles à l'occasion du 25ème anniversaire du Fuse.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/43501 et 56110/32101 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

